

## Police Ouest lausannois (POL) – Activités communales



### Répondant communal

Le Lieutenant Chappuis est le répondant pour la Commune d'Ecublens. Il a participé aux séances bimensuelles des Chefs de service et à celles bimensuelles dites de coordination, réunissant les Services des bâtiments, de l'urbanisme, des travaux, des écoles et de police. Tout au long de l'année 2017, l'échange et le partage d'informations entre le Municipal et le répondant se sont déroulés régulièrement, à raison d'une séance hebdomadaire.

Lors de ces entrevues, il a, par exemple, été question des nuisances sonores et d'incivilités répétées dans le quartier des Triaudes où une pétition a été adressée à la Fondation maisons pour étudiants Lausanne (FMEL). Le répondant communal, le Chef du poste d'Ecublens et M. Farine ont participé à une table ronde regroupant plusieurs acteurs (UNIL, EPFL, FMEL, concierge, agent de sécurité privée) pour apporter des conseils et des pistes d'amélioration.

D'autres sujets ou problématiques ont également été traités lors de ces séances et ont conduit, par exemple, à la pose d'un élément physique (îlot) au bas de la route de la Brûlée, à son débouché sur la route Neuve, afin de dissuader les usagers de cette dernière, en provenance du giratoire du Villars, de couper le virage pour s'engager sur la route de la Brûlée.

La question de l'affichage publicitaire (hors affiches électorales) sur le territoire communal, respectivement la recherche d'endroits propices, a également été débattue avec le Service de l'urbanisme.

L'étude de la thématique des aveugles ou malvoyants avec l'Hôpital ophtalmique, le Service de l'urbanisme et un responsable du Centre commercial du Croset s'est poursuivie et débouchera, à court terme, sur la pose de lignes directrices sur les trottoirs, ceci notamment aux arrêts du M1, en direction du Home Clair-Soleil, ainsi qu'aux abords du Centre commercial.

La problématique des odeurs de bois brûlé sur la plaine du Croset a été abordée et les investigations menées avec Police Secours ont permis de localiser le phénomène sur le site de la Jowa.

Le stationnement longue durée sur les chemins du Dévent, de la Motte, des Trois-Ponts et au bas de la route de la Pierre a fait l'objet d'une analyse débouchant sur une limitation de la durée de stationnement afin d'éviter le dépôt de véhicules devant être amenés à l'entreprise Thévenaz-Leduc SA. En addition, une zone de stationnement pour camions a été créée au chemin du Dévent.

L'Unité Prévention de la POL entretient d'excellents contacts avec le Centre de jeunes d'Ecublens. Cela s'est notamment traduit par une invitation du responsable du Centre à une soirée grillades lors de l'été 2017. Il a ainsi offert l'opportunité à un collaborateur de l'Unité Prévention de pouvoir rentrer en contact avec les jeunes présents. Le but était de les sensibiliser à la campagne estivale de prévention de la POL visant à lutter contre les nuisances sonores, l'opération « Décibels ».

Cette démarche s'est déroulée de manière informelle, dans un climat détendu et fort sympathique. Histoire de laisser une trace de cette action de prévention, les ados présents ont reçu une paire de lunettes de soleil où était imprimé, sur une branche, un slogan qui faisait référence à la campagne précédemment évoquée.

Le professionnalisme, la motivation, l'ouverture d'esprit, ainsi que les compétences diverses des collaborateurs du Centre en font un partenaire privilégié et très apprécié de l'Unité Prévention de la POL.

Ces quelques exemples ne sont pas exhaustifs mais reflètent bien la richesse de ces échanges et rencontres. Il est entendu que les éventuels aspects politiques d'un dossier sont toujours supervisés par le Commandant, le Maj. F. Schaer.

Lt Jacques-André Chappuis,  
Répondant communal

La partie « intercommunale », résumée dans le rapport de la PolOuest, figure dans le chapitre « Organismes intercommunaux et relations extérieures ».

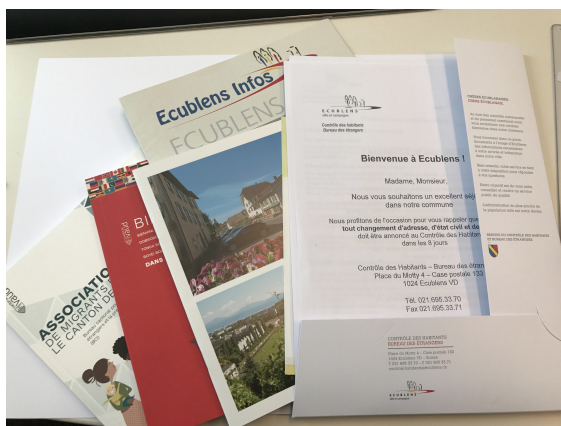


## Service du contrôle des habitants

### ORGANISATION DU SERVICE

Le Service du contrôle des habitants, comprenant le bureau des étrangers, est composé, au 31 décembre 2017, de cinq collaborateurs et d'une apprentie, à savoir :

- 1 Cheffe de service.
- 4 employés de commerce (2 à 100 %, une à 80 % et une à 70 %).
- 1 apprentie.



### TACHES DU SERVICE

Les principales tâches assumées par le service sont les suivantes :

#### Contrôle des habitants et bureau des étrangers

- Gestion administrative du service.
- Accueil de la population et gestion des demandes des administrés.
- Information et orientation sur les procédures à suivre – conseil notamment dans le cadre du Plan cantonal d'intégration.
- Enregistrement des arrivées, départs, changements d'adresse et autres mutations.
- Etablissement des diverses attestations et visas.
- Etablissement des demandes de cartes d'identité.
- Etablissement des badges pour la déchetterie.
- Convocations aux habitants (arrivée, départ, changement d'adresse).

- Transmissions des mutations aux divers partenaires.
- Constitution des dossiers étrangers.
- Enquête administrative dans le cadre de l'entraide avec différents services étatiques.
- Suivi des demandes de regroupement familial et déclaration de prise en charge.
- Vérification de la conformité des pièces aux exigences légales et administratives.
- Recherche et rassemblement des éléments nécessaires à la prise de décision.
- Vérification des disponibilités financières.
- Délivrance des préavis communaux dans le cadre de la Loi sur les étrangers.
- Gestion des permis frontaliers.
- Convocation et prolongation des permis de séjour des étrangers.
- Renouvellement des documents légitimant les séjours (habitants en séjour).
- Rapports de dénonciation.

Les différentes activités du Service du contrôle des habitants ont pour but principal la gestion d'un registre des habitants au plus proche de la réalité, ainsi que la gestion des dossiers étrangers.

Le registre des habitants permet aux Autorités, aux services de l'administration communale et à d'autres services, notamment la sécurité publique, de pouvoir effectuer leurs tâches.

#### Centre EVAM

Le projet du Centre EVAM, présenté à la population en 2012, a ouvert ses portes aux migrants en février 2017. Cette construction a notamment permis de fermer des abris PCi dans le canton.

Au 31 décembre 2017, 179 personnes étaient logées au Centre EVAM.

Livret F :	15 personnes
Livret N :	83 personnes
A l'aide d'urgence :	73 personnes
En transition :	8 personnes

dont 21 mineurs (de 0 à 17 ans).

Le Service du contrôle des habitants, en collaboration avec l'EVAM, enregistre les

mutations des personnes ayant un livret F/N (arrivée, départ, mutations), se charge des renouvellements des livrets, ainsi que des différentes procédures telles que la prise d'emploi, changement de statut, etc.

#### Etudiants EPFL/UNIL

Comme chaque année, notre service enregistre une forte affluence au guichet, plus marquée durant les mois de février à mars et d'août à octobre, correspondant à la rentrée académique de l'EPFL et de l'UNIL.

Nous utilisons une interface web où les étudiants peuvent s'enregistrer en ligne avant de déposer leur dossier d'inscription et, pour les étrangers, la demande pour l'obtention d'une autorisation de séjour.

Cette démarche leur permet de disposer d'une attestation de domicile après le dépôt de leur demande et de ne se déplacer qu'une fois (au lieu de deux à trois fois) pour leur inscription et d'économiser ainsi du temps au guichet.

Ce site génère automatiquement le rapport d'arrivée (il devait auparavant être complété manuellement par l'étudiant) et s'intègre automatiquement au logiciel de gestion des habitants. Cette intégration automatique permet de délivrer l'attestation de domicile nécessaire aux étudiants directement lors de leur inscription (en lieu et place d'un jour de délai d'attente pour l'obtention de ce document et d'un déplacement supplémentaire).

Ces nouveaux étudiants sont pour la majorité des étudiants étrangers. La gestion des dossiers « étudiants étrangers » demande au service un travail supplémentaire conséquent durant toute l'année, tant au guichet que pour la gestion administrative des dossiers en back office.

#### Guichet virtuel

Afin de faciliter certaines demandes de nos administrés, notamment en leur évitant un déplacement au Contrôle des habitants, nous proposons les transactions suivantes :

- Commande et possibilité de paiement de diverses attestations (attestations de domicile, séjour, départ).
- Annonce d'un changement d'adresse interne à la Commune.

- Annonce d'un départ.
- Inscription d'un chien et annonce du décès ou du départ d'un chien.
- Recherche d'identité d'un habitant.

Cette année a été marquée par une augmentation du nombre de demandes d'attestations de domicile commandées via le guichet virtuel, notamment due aux demandes de naturalisation. Cette prestation permet aux personnes de ne plus se déplacer physiquement au guichet et de recevoir le document dans un délai d'un à deux jours.

#### Autorisations de stationnement

Le Service du contrôle des habitants a repris la gestion des autorisations de dépassement de la durée de parcage, tâche qui était précédemment gérée par la PolOuest.

Les autorisations sont délivrées pour des zones préalablement définies dans la Commune. Le prix s'élève à Fr. 30.- par mois.

Actuellement, nous dénombrons 24 autorisations délivrées pour l'année 2017 et 18 autorisations de courte durée.

#### Registre des inhumations

Les tâches liées à la gestion du registre des inhumations sont réparties entre le Service des travaux et le Service du contrôle des habitants.

Le Service du contrôle des habitants est dès lors en charge de :

- Réception des informations liées au décès (pompes funèbres, famille).
- Edition des avis de décès et avis pour l'affichage.
- Envoi des avis aux partenaires selon certains critères du défunt.
- Mandater une entreprise de pompes funèbres dans certains cas.
- Réception des certificats d'inhumation et d'incinération.
- Rôle d'intermédiaire entre l'administration et les pompes funèbres, ainsi que la famille du défunt.

## Registre des chiens



Le Service du contrôle des habitants tient à jour le registre des chiens.

Une fois par année, le registre est transmis à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt communal (Fr. 100.-) et de l'impôt cantonal (Fr. 100.-). Les

personnes bénéficiant des prestations complémentaires sont totalement exonérées de l'impôt. Il en est de même pour les chiens « professionnels ». Les personnes au bénéfice du revenu d'insertion sont quant à eux exonérés de l'impôt cantonal uniquement.

Ces dernières années, les statistiques démontraient une baisse du nombre d'inscriptions. A cet effet, la Direction du service a décidé de mettre en place des actions (contrôle par le poste de ville de PolOuest, correspondance aux gérances, affiche dans les immeubles, article dans le journal) afin de sensibiliser la population à l'importance de venir inscrire son chien.

Ces actions ont permis notamment l'inscription de 27 chiens, dont certains provenaient de l'étranger.

Les tâches liées à la gestion du registre des chiens sont :

- Gestion des inscriptions, des décès et des changements de propriétaire.
- Transmission des mutations à l'Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois et à la PolOuest.
- Mise à jour du rôle des chiens et envoi annuel du rôle à l'Office d'impôt.
- Annonce spécifique des chiens « dangereux » au Service vétérinaire cantonal.
- Attribution aux propriétaires de chiens d'un identificateur fédéral.
- Mise à jour de la base de données fédérale des chiens « ANIS ».
- Mise en place d'actions diverses pour le recensement des chiens.
- Information et orientation des administrés dans ce domaine.

## Statistique des chiens :

	2016	2017
Chiens	408	427
Chiens potentiellement dangereux	12	20
Total	420	447

En comparaison avec d'autres communes de l'Ouest lausannois :

Commune	Nombre de chiens
Renens	600
Ecublens	447
Bussigny	393
Prilly	353
Crissier	332
Chavannes-près-Renens	230

## Registre civique



Cette année, le fichier des électeurs a été préparé à 5 reprises et les mutations sont enregistrées quotidiennement.

Le rôle des électeurs est envoyé au Service des communes et du logement qui se charge d'utiliser le rôle pour l'envoi du matériel aux habitants.

Lors de chaque votation/élection, nous établissons des cartes de vote, en plus de celles transmises par le Canton, soit pour des raisons de perte du matériel, arrivée de Suisses de l'étranger ou d'un autre canton ou encore lors de l'acquisition des droits civiques (naturalisation).

## Nombre de cartes de vote établies en 2017 :

49 cartes supplémentaires.

Les principales tâches liées à la gestion :

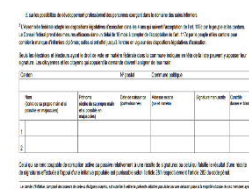
- Mise à jour du rôle des électeurs.
- Envoi et réception des attestations de radiation du rôle.
- Gestion de la liste des doublons.
- Enregistrement des cartes de vote.
- Edition de cartes de vote (duplicata ou supplémentaire).

- Collaboration avec le Bureau du Conseil communal (organisation, matériel, etc.).
- Réponse aux administrés sur les principes du registre civique.
- Etablissement de l'attestation convoquant les assemblées à voter.
- Création et mise à jour du rôle des électeurs.
- Commande du matériel de vote.
- Enregistrement des cartes de vote.
- Création des cartes de vote et envoi.
- Etablissement du procès-verbal et comptage des cartes et enveloppes de vote.
- Transmission des informations à l'huissier et aux responsables du bureau de vote.
- Préparation du matériel pour l'huissier (vendredi avant le scrutin).
- Soutien administratif au Bureau du Conseil communal.

Statistique des électeurs :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Suisses	5'468	5'477
Etrangers	2'254	2'203
Total	7'722	7'680

**Initiative et référendum**



Dans le cadre du registre civique, le Service du contrôle des habitants se charge de la vérification des listes d'initiatives et référendums, reçues soit directement des habitants ou des comités d'initiative ou référendaires.

Lorsqu'une signature n'est pas validée, le motif doit être apposé sur la liste. Les principaux motifs sont notamment : signatures données plusieurs fois ou personne n'ayant pas le droit de vote (en séjour à Ecublens ou étant étranger).

A la fin de chaque contrôle, un rapport doit être établi pour le comité d'initiative ou référendaire et envoyé à celui-ci, accompagné des listes de signatures (validées et non prises en compte).

L'année 2017 a été marquée par un nombre importants de contrôles en comparaison à l'année 2016. Le contrôle ne peut se faire que manuellement et chaque identité doit être vérifiée.

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Initiatives :	9	10
Référendums :	5	3
dont		
Signatures reçues	813	1'879
Signatures validées	695	1'510
Signatures non valables	118	369

**Taxes de séjour**



La taxe de séjour est perçue auprès des personnes en résidence secondaire, des étudiants, auprès de l'Hôtel des Inventions et auprès du SwissTech Hotel.

Un règlement intercommunal réunissant les communes membres de la Communauté touristique de la région lausannoise définit les modalités de perception et d'exonération de cette taxe.

Le montant de la taxe est perçu « par personne » et selon différentes catégories.

Les personnes en domicile secondaire ou les étudiants font partie de la catégorie 7 (studios, chambres, appartements), soit Fr. 37.- par mois.

Le montant de la taxe de séjour pour l'Hôtel des Inventions et le SwissTech Hotel est de Fr. 3.10 par nuitée et par personne.

En plus des catégories mentionnées ci-dessus, des habitants ont annoncé des nuitées dans le cadre de la location de leur logement. La taxe perçue est de Fr. 2.60 par nuit et par personne. Il s'agit de chambres d'hôtes ou de location privée.

La recette nette de cette taxe est répartie en trois parts :

- 20 % pour Lausanne Tourisme
- 30 % pour Ecublens Animation
- 50 % pour le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL).

Il est intéressant de noter que la part reversée à notre société de développement

(Ecublens Animation) se monte à Fr. 108'349.45, laquelle contribue aux diverses activités socioculturelles de la Commune (voir le rapport d'activités d'Ecublens Animation qui se trouve dans le chapitre « Organismes intercommunaux et relations extérieures »).

Les principales tâches pour le service sont :

- Assujettissement et facturation des taxes de séjour.
- Suivi et contrôle des taxes de séjour.
- Réponses aux administrés sur les principes de la taxe de séjour.
- Information et orientation sur les procédures à suivre et, le cas échéant, conseil.
- Etablissement des notes de crédit (annulation de la facturation) et des avis de remboursement.

#### Chiffre de la population

Le chiffre officiel de la population (en domicile principal), publié par le Service cantonal de la statistique, est établi sur la base du registre cantonal des personnes, alimenté par les registres communaux du Canton de Vaud et les registres fédéraux.

Le chiffre officiel de la population au 31 décembre 2017 s'élève à 12'560 personnes. Ce chiffre est différent de la population au 31 décembre 2017 comptabilisée par le registre communal qui s'élève à 12'577 habitants.

La différence s'explique par le décalage dans l'extraction des données, ainsi que par une méthode différente de calcul de la statistique.

A cet effet, les données statistiques ci-après sont basées sur le registre communal des habitants, registre établi au plus près de la réalité.

#### Population au 31 décembre 2017

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Suisses :	6'706	6'708
dont		
Bourgeois	1'322	1'375
Vaudois	2'682	2'675
Confédérés	2'702	2'658
Etrangers	5'724	5'869

Total	12'430	12'577
soit une variation annuelle de		+ 147

#### Arrivées

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Suisses	477	451
Etrangers	1'240	1'488
Total	1'717	1'939
soit une variation annuelle de		+ 222

#### Départs

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Suisses	568	569
Etrangers	1'071	1'154
Total	1'639	1'723
soit une variation annuelle de		+ 84

#### Etat civil

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Naissances	133	129
Mariages	124	123
Partenariats	2	-
Séparations	70	64
Divorces	43	39
Décès	136	104
Naturalisations	173	146
Changement de nom	96	91
Adoption	-	3
Reconnaissance	11	16
Désaveu	-	-
Déchéance nationalité suisse	-	-

#### Autres données statistiques

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Changements d'adresse internes à la Commune	355	353
Frontaliers (permis G)	977	1'054
Domiciles secondaires	419	443

#### Statistique des religions

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Protestants	2'158	2'006
Catholiques	4'418	4'142
Autres	3'030	3'927

Sans	2'824	2'502
Total	12'430	12'577

### Cartes d'identité

Statistique du nombre de cartes d'identité établies :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Adultes	206	172
Enfants	88	98
Total	294	270



### Déclarations de garantie

Visa touristique pour la Suisse



37 déclarations de garantie ont été délivrées cette année, dont trois avec un préavis négatif.

Ces déclarations de garantie permettent aux habitants d'Ecublens d'inviter famille/amis/connaissances provenant de pays où un visa d'entrée pour la Suisse est requis.



Teuta Jakaj,  
Cheffe du Service du  
contrôle des habitants

Population au 31 décembre 2017

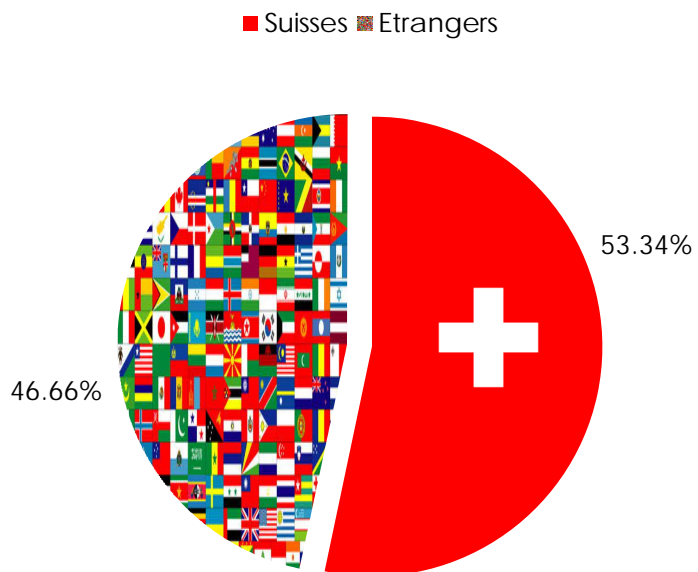
(Chiffres officiels de la population établie, publiés par le Service cantonal de la statistique)

Rang	Communes	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017
1	Lausanne	133'521	134'937	137'053	139'624
2	Yverdon-les-Bains	28'972	29'308	29'570	30'208
3	Montreux	26'072	26'283	26'402	26'653
4	Renens	20'307	20'362	20'323	21'114
5	Nyon	19'632	19'861	20'047	20'551
6	Vevey	18'838	19'217	19'605	19'829
7	Pully	17'598	17'811	17'979	18'194
8	Morges	15'401	15'623	15'819	15'839
9	Gland	12'482	12'663	12'829	13'081
10	Ecublens	12'181	12'288	12'340	12'560
11	Prilly	11'824	11'782	11'871	12'560
12	La Tour-de-Peilz	11'207	11'421	11'637	11'779
13	Aigle	9'771	9'757	9'740	10'153
14	Lutry	9'648	9'739	9'888	10'001
15	Payerne	9'207	9'302	9'301	9'716
	Communes limitrophes				
17	Bussigny	8'208	8'215	8'227	8'677
19	Crissier	7'407	7'542	7'636	8'008
21	Chavannes-près-Renens	7'169	7'374	7'543	7'653
37	St-Sulpice	3'463	3'898	4'148	4'524
63	Echandens	2'405	2'631	2'731	2'757
87	Denges	1'612	1'651	1'624	1'614

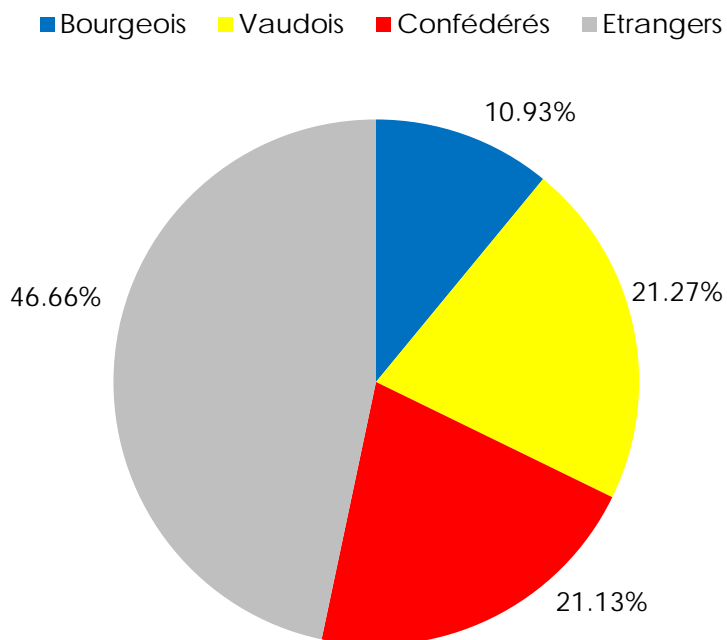


Ecublens en quelques chiffres

Répartition de la population au 31 décembre 2017 (12'577 habitants)

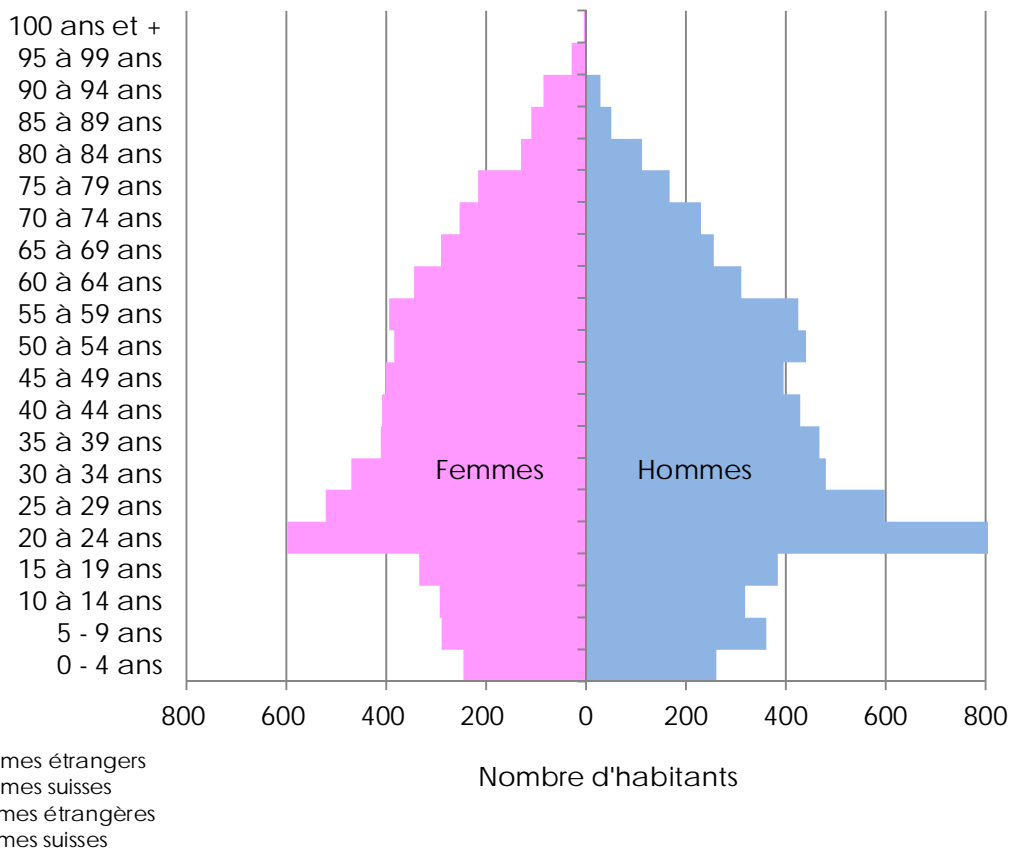


Composition de la population au 31 décembre 2017

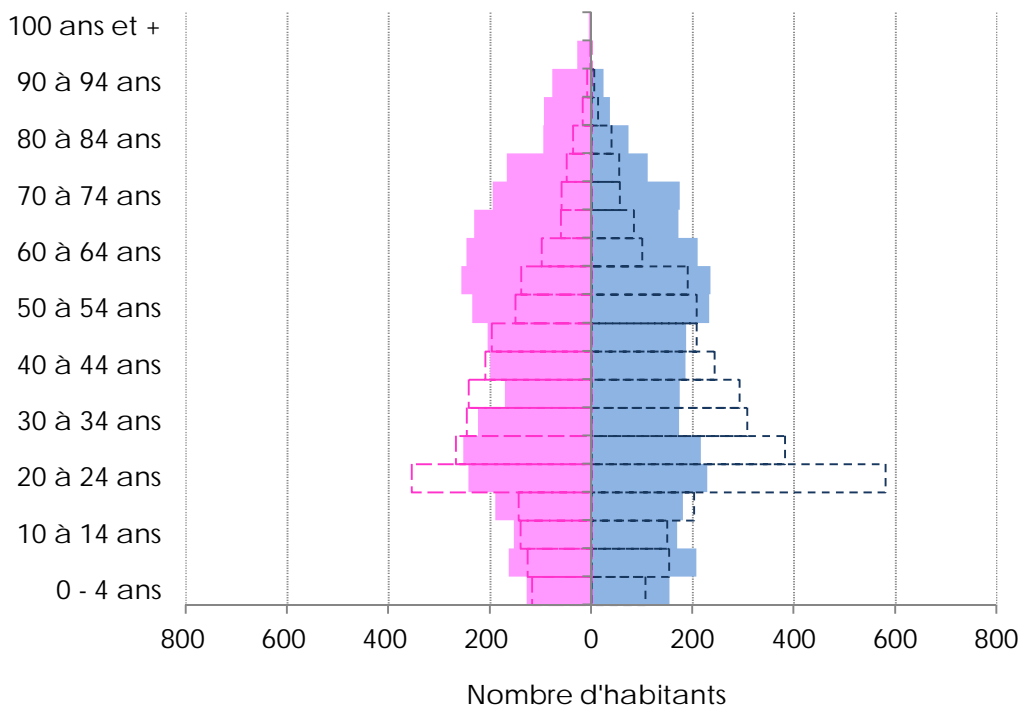


Pyramide des âges

Pyramide des âges au 31.12.2017, population totale



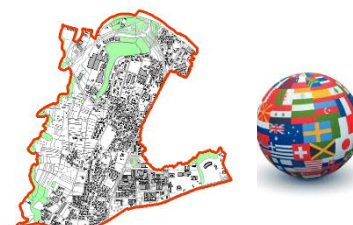
Pyramide des âges au 31.12.2017 avec mise en évidence des suisses et étrangers



## Les nationalités présentes à Ecublens

La population étrangère d'Ecublens est diversifiée. En effet, nous pouvons dénombrer 110 nationalités différentes.

Nationalité	Nbre hab.	Nationalité	Nbre hab.	Nationalité	Nbre hab.
Suisse	6'708	Ukraine	16	Rép. tchèque	4
Portugal	1'246	Equateur	15	Arménie	3
Italie	961	Pakistan	15	Burkina Faso	3
France	887	Cameroun	14	Chypre	3
Espagne	349	Congo (Kinshasa)	14	Côte d'Ivoire	3
Kosovo	204	Angola	13	Estonie	3
Turquie	179	Autriche	13	Finlande	3
Serbie	169	Irak	13	Ghana	3
Macédoine	159	Liban	12	Guatemala	3
Allemagne	129	Thaïlande	12	Guinée-Bissau	3
Tunisie	107	Géorgie	11	Haïti	3
Maroc	105	Maurice	11	Pérou	3
Chine	77	Suède	11	Philippines	3
Bulgarie	64	Colombie	10	Argentine	2
Erythrée	60	Somalie	10	Australie	2
Iran	60	Ethiopie	9	Bélarus	2
Afghanistan	55	Japon	8	Gambie	2
Brésil	55	Slovénie	8	Israël	2
Inde	49	Albanie	7	Kazakhstan	2
Russie	45	Danemark	6	Laos	2
Chili	44	Egypte	6	Mauritanie	2
Roumanie	43	Lituanie	6	Soudan	2
Belgique	42	Madagascar	6	Arabie saoudite	1
Pologne	40	Mexique	6	Birmanie	1
Bosnie-Herzégovine	37	Moldavie	6	Burundi	1
Canada	37	Monténégro	6	Guinée-équatoriale	1
Royaume-Uni	37	Sénégal	6	Indonésie	1
Etats-Unis	32	Slovaquie	6	Jamaïque	1
Syrie	32	Cap-Vert	5	Kenya	1
Grèce	30	Lettonie	5	Malaisie	1
Algérie	27	Luxembourg	5	Nigéria	1
Vietnam	25	Rép. dominicaine	5	Niger	1
Pays-Bas	23	Bolivie	4	Nouvelle-Zélande	1
Sri Lanka	22	Cambodge	4	Rwanda	1
Corée (Sud)	17	Cuba	4	Uruguay	1
Croatie	17	Irlande	4	Venezuela	1
Hongrie	16	Norvège	4		



## Population étrangère : répartition par type d'autorisation de séjour

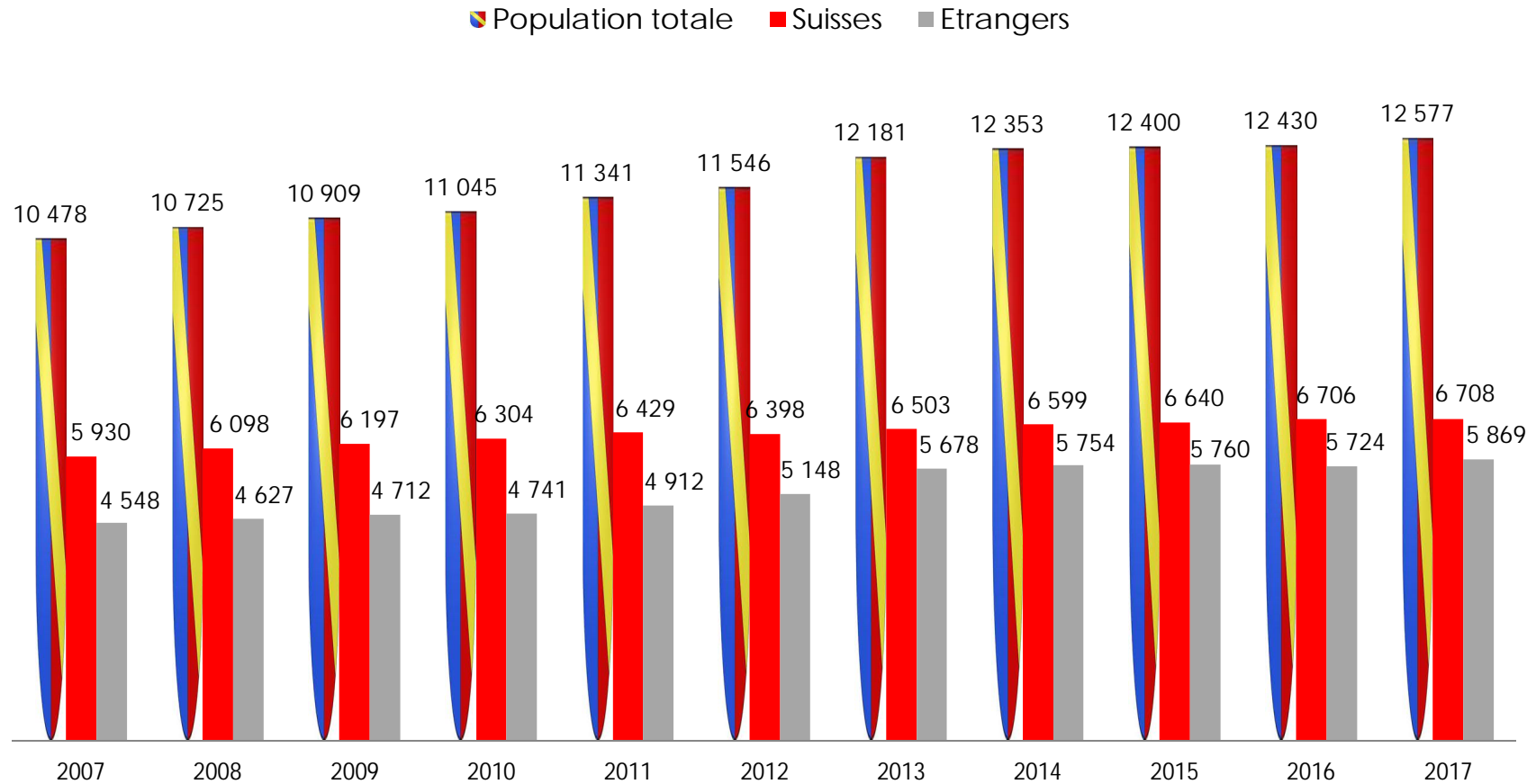
Ces informations permettent notamment de mettre en évidence que 57.23 % des étrangers établis à Ecublens possèdent un permis d'établissement C. Les habitants européens représentent 68 % de la population étrangère de notre Commune.

Pour une description complète des différentes autorisations de séjour, vous pouvez consulter le lien ci-après : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/aufenthalt.html>

	UE / AELE	Etats-tiers
		
 Autorisation d'établissement (Livret C)	2'485	874
 Autorisation de séjour (Livret B)	1'441	735
 Autorisation de séjour courte durée (Livret L)	66	35
 Autorisation de séjour avec activité pour conjoint de fonctionnaire international (Livret Ci)	1	-
 Autorisation de séjour pour étrangers admis provisoirement (Livret F)	-	88
 Autorisation de séjour pour requérants d'asile (Livret N)	-	94

En attente d'autorisation : 50 personnes.

## Evolution de la population d'Ecublens de 2007 à 2017



La croissance démographique observée durant ces dernières années se confirme à nouveau cette année avec une augmentation de la population de + 147 personnes par rapport à l'année 2016. En dix ans, le nombre d'habitants suisses reste stable (augmentation de 14.12 % depuis 2007). En dix ans, la population étrangère a augmenté de 29.05 % pour atteindre le nombre de 5'869 habitants en 2017.

